

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, (franc de poste non compris)... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, MARDI 5 AOUT 1851.

No. 89.

Comment les Radicaux Suisses n'exploitent pas la liberté politique.

Situation du canton de Fribourg.

(Suite et fin.)

V.

Nous avons à peu près exposé la série de spoliations et de lois tyranniques par lesquelles les radicaux de Fribourg ont pu tout à la fois satisfaire leur vengeance et la perpétuer. Sentant dès l'origine le sol trembler sous leurs pas, ils avaient pris la précaution de se faire donner un mandat du neuf au, car les élections générales, qui ont eu lieu en 1847, comme nous l'avons dit, sous l'impression de la défaite du Sonderbund et sous la surveillance des baïonnettes fédérales, ne se renouveleront qu'en 1856. C'était une espèce de bail à vie. Mais leur prudence ne s'est pas arrêtée là. Ils ont considéré qu'il surviendrait des vacances, et qu'il était d'ailleurs fort important pour eux d'avoir toujours à leur commandement les autorités communales et municipales. En conséquence, ils ont fait une loi du test. Quoique n'a pas été prêtée serment à la Constitution, par cette loi, frappé d'incapacité, et ne peut participer à aucune espèce d'élection. Ils ont ainsi fermé la porte des collèges électoraux aux neuf dixièmes des citoyens actifs, trop religieux pour jurer une Constitution qui supprime les fondements de leur foi. Cette ruse lâche et cruelle a obtenu le succès qu'en attendaient ses auteurs: il en résulte que dans les Conseils, l'ombre même d'une opposition n'est pas possible. Quant à la presse, elle n'existe que pour calomnier les vaincus. Les journaux étrangers qui font entendre la moindre réclamation, le moindre blâme, sont aussitôt interdits. A force d'amendes, on a vaincu la fraternelle persévérance de l'Observateur de Genève, qui osait dire la vérité.

VI.

Faut-il maintenant s'étonner s'il y a tous les six mois une tentative de soulèvement contre ce régime d'usurpation, d'oppression, de spoliation et d'insulte? L'an dernier, on voulut entrer dans une autre voie, la voie légale des pétitions, la seule qui parût ouverte, pour demander que le peuple fribourgeois pût réviser sa Constitution, et comme tous les autres cantons de la Suisse, la soumettre à la sanction générale.

A peine informé de ce projet, le Gouvernement entreprit de le faire avorter par les visites domiciliaires, les menaces, les emprisonnements et autre pratique qu'il a coutume d'employer à chaque manifestation de l'opinion. Ses efforts n'empêchèrent point la pétition de réunir quinze mille signatures, c'est-à-dire la très-grande majorité des citoyens actifs. Or, l'article 6 de la constitution fédérale porte expressément que toute constitution peut être révisée, dès que la majorité des citoyens le demande. Sait-on quel accueil la pétition parfaitement légale de Fribourg reçut à Berne, devant le conseil qui a pour mission d'appliquer cette constitution fédérale? On déclara que les Fribourgeois sont "des sonderbundiens et des fanatiques" et on passa outre, en alléguant, pour plus de justice, un article additionnel qui met Fribourg hors du droit commun de la Confédération.

Ce fut la véritable cause du dernier soulèvement. En vain les esprits les plus sages continuèrent de recommander la patience et la légalité; des hommes énergiques, exaltés par tant d'opprobres, ne voulurent plus entendre parler de temporisation. Leur entreprise n'a

pas été moins insensée qu'audacieuse: ils étaient environ soixante, presque sans armes et sans munitions d'aucune espèce, ils se sont mis en avant sans avoir aucun sujet de croire qu'ils seraient suivis, cédant plutôt au dégoût de vivre sous un pareil gouvernement qu'à l'espérance de le vaincre. Ils se sont battus avec courage, et ils ont succombé avec dignité. Que d'autres les condamnent; nous ne pouvons que les plaindre. Leur imprudente prise d'armes a attiré de nouvelles avanies sur ceux qu'ils voulaient délivrer, voilà l'unique regret qu'ils éprouvent dans leurs cachots, et ils ne comptent ni pour une honte d'avoir été vaincus, ni pour un malheur d'être enchaînés. Depuis 1847, le canton de Fribourg tout entier n'est qu'une prison, devenue seulement un peu plus étroite pour eux.

Le Gouvernement n'a été défendu que par sa garde civique, composée de ses employés, et de quelques gens sans aveu, qu'il arme contre le pays aux dépens du pays. Après son triomphe, il n'a pas manqué d'accuser l'évêque d'avoir fomenté cette échauffourée; il a même fait dire dans son journal officiel (le Confédéré, 27 mars) que la cour de Rome n'y était pas étrangère. Ces sottises ne méritent aucune espèce de réponse; ceux qui les écrivent n'y croient pas et savent qu'on ne les croira pas. Ce sont des prétextes qu'ils fournissent gratuitement aux autorités fédérales, bien capables cependant de les inventer elles-mêmes. La vérité est que non seulement le clergé, cela est tout simple, mais encore les citoyens influents conseillent la patience. Ils n'ont aucune peine à se faire écouter, par la raison, connue de chacun, qu'une insurrection, même couronnée de succès, serait entièrement inutile. C'est la Confédération qui a établi le gouvernement actuel de Fribourg, elle ne le laissera pas périr. Quelles que soient les aberrations du gouvernement de Fribourg, a-t-on dit dans le Conseil national de Berne, il est notre enfant, nous le soutiendrons. Tout le monde en est convaincu. Voilà ce qu'est devenue l'indépendance cantonale, qui fut durant cinq siècles la base de l'existence politique de la Suisse. Elle est brisée et foulée aux pieds, pourquoi? Pour favoriser, en définitive, les plans d'un certain nombre d'individus qui ont entrepris de conquérir la position, et surtout le bien des autres; car c'est là que tout se termine, et les guerres civiles du dix-neuvième siècle sont des guerres de conquête, on peut parler plus net, des entreprises de vol à main armée. C'est ce qui explique l'avarice féroce, constante, inexorable dont ces conquérants modernes poursuivent l'Eglise. Ils la veulent détruire, et parce qu'elle est un obstacle matériel à leurs dessein, et parce qu'elle maintient dans la conscience des peuples et peut-être jusque dans la leur, des principes qui s'opposent à la régularisation de leurs opérations de guerre et de gouvernement.

VII.

Les vaincus de Fribourg n'ont d'espoir que dans l'intervention de la diplomatie. La Suisse ne renferme pour eux que des compagnons d'infortune, traités comme eux, et des tyrans décidés par passion et par intérêt à leur refuser justice. Est-ce que la conscience de l'Europe ne s'éveillera pas en faveur d'un peuple si outrageusement opprimé? Nous l'avons dit, et nous le répétons, le parti de l'ordre, en France et partout où il existe, doit y prendre garde: c'est de sa cause même qu'il s'agit. Les doctrines exécrables que l'on se contente ailleurs de prêcher sont pratiquées à Fribourg. On a lu dans le 9e

Bulletin des "frères": "Il faut que la richesse, cette arme éternelle des réactionnaires, tombe à jamais des mains de tous ceux qui nous sont opposés." En France, cela ne s'imprime encore que dans les caves, et ne se dit que dans les cabarets: A Fribourg, cela s'imprime dans les journaux du Gouvernement, cela se dit au Grand-Conseil, et cela se fait un grand jour.

Voilà pour la propriété; voici pour la famille: Les enfants n'appartiennent plus aux parents, mais à l'Etat. L'Etat les fait élever en commun jusqu'à leur quinzième année. Il les façonne à sa politique, à sa morale, à sa religion: c'est l'instruction obligatoire. Elle est gratuite pour ceux à qui l'on a tout pris, et à qui l'on veut prendre encore l'honneur et la foi. Si jusqu'à la courageuse résistance de quelques pères de famille a retardé l'entière exécution de ce décret inepte et sacrilège, le principe est là; il est consacré dans la loi, il finira par triompher, comme la mort triomphé.

A ces persécutions sauvages contre la famille, le radicalisme fribourgeois ajoute l'insolence envers les individus. L'homme à qui l'on ne reconnaît le plus droit de veiller sur l'âme de ses enfants, perd aussi le droit de porter le nom de son père. Un arrêté du 15 février 1851 proscriit dans les actes publics et dans les transactions privées l'emploi de la particule si offensante pour les oreilles égalitaires de tous les pays. Mais ce serait trop peu. Par le même arrêté, il est défendu aux notaires d'employer non seulement les titres "seigneuriaux," mais encore les simples qualifications de Monsieur, de Madame, de Mademoiselle et même de citoyen! Noms et prénoms, rien de plus; Louis Capet, tout court, comme à la Convention ou comme à la Cour d'assises. Encore un progrès, et le nom sera remplacé par un numéro, comme au bague.

Quant au combat livré à la religion, c'est le surnom de l'œuvre, et il est le plus implacable: usurpation sur l'enseignement de la théologie, fermeture du séminaire, incapacitation des biens d'église et de toutes les fondations pieuses, même pour messes, refus de salaire aux ouvriers évangéliques, primes offertes à la prévarication, interdiction de la prière dans les écoles, parce qu'elle est abrutissante, dit M. Julien Schaller, ministre de l'instruction publique; livres dangereux et professeurs plus que suspects au collège, instituteurs de la famille de M. Sue dans les villages, incapacité légale à remplir tout emploi civil ou ecclésiastique pour les jeunes gens qui feront leurs études chez les Jésuites "ou chez leurs affiliés," suppression de toute sanction pénale pour l'observation des fêtes, proscription des ordres religieux, exil de l'évêque: il y a là sans doute de quoi satisfaire les ennemis les plus déclarés du catholicisme, et nous ne voyons pas ce que nos libres-penseurs y sauraient ajouter. Rien ne reste plus à détruire, sauf quelques cérémonies que l'on tolère encore, comme on le fit partout où l'hérésie ne se sentit pas assez forte pour les proscrire de prime-abord et totalement. Ce débris sert à tromper les simples: on le mine par une dérision grossière et toujours impunie. Sous un pareil régime, le catholicisme succombera infailliblement et promptement.

VIII.

La puissante Angleterre ne dédaigne pas de prêter la main à cette œuvre de destruction, et pour la favoriser elle tolère tout le reste. Devant le monde, c'est sans doute peu de chose; qu'importe que quelques milliers de catholiques cessent de prier! Mais de-

vant Dieu, ce ne sera pas le moindre forfait de ce grand empire, d'avoir, dans sa richesse et dans sa prospérité, frappé ces faibles et ces petits, et d'avoir voulu que l'oppression et la misère les livrassent à la corruption. L'abominable politique de l'Angleterre envers la Suisse catholique n'était plus un mystère, lors- que le discours de l'indigne fils de Robert Peel est venu la mettre complètement à nu. On se souvient du rôle que cet Anglais a joué dans la désastreuse campagne de 1847. Il avertissait les chefs de l'armée fédérale de se hâter de prendre Fribourg, avant que la France et l'Autriche vissent leur barrer le chemin. Récentement, lors de la discussion des titres, le même homme, en présence des malheurs qu'il a contribué à déchaîner sur un si grand nombre d'innocents, a osé dire, du haut de la tribune anglaise: "que Rome se plait à lancer sur la Suisse, sur ce pays heureux et content, des brandons de discorde religieuse, dans l'espoir d'y trouver quelque avantage, et que, pour neutraliser l'action romaine, ce n'est pas trop de tout le zèle et de tous les efforts de l'Angleterre!" M. Peel ne pouvait mieux montrer l'œuvre qu'accomplit en Suisse la cruelle main de son pays. Elle entretient l'incendie, afin que le papisme y soit dévoré. Voilà pourquoi tous les maux que nous venons de décrire ont été possibles, durent encore, et peut-être ne finiront point; voilà pourquoi les biens de l'Eglise ont été volés, les ordres religieux proscriés, les catholiques ruinés, et tout un peuple réduit au désespoir.

IX.

Mais si l'Angleterre trouve son compte à permettre ces iniquités et à seconder ces crimes, la France est une nation catholique et généreuse, et qui n'a jamais dit: Malheur aux vaincus. Sa mission auguste est de protéger les faibles et de servir la justice. Elle s'est engagée envers la Suisse par ses bienfaits, qui n'ont été quelquefois que la réparation d'un mal fait en son nom sans son aveu. En 1803, le Premier-Consul se garda bien de sacrifier les catholiques aux protestants, les conservateurs aux jacobins: il fit une œuvre de conciliation et de sagesse en donnant gain de cause autant que possible aux honnêtes gens de tous les partis, de toutes les communions; en satisfaisant de son mieux les droits anciens et les intérêts nouveaux. Ce fut sa gloire; on l'appela justement le médiateur. Noble héritage, que la France ne doit pas laisser passer en d'autres mains!

Le canton de Fribourg surtout possède des titres, des droits véritables à l'affection et à la protection de la France. En 1793, il accueillit par milliers nos concitoyens sans ressources, nos prêtres exilés pour la foi, et, malgré l'épouvante qu'inspirait la première République, il leur donna l'hospitalité la plus désintéressée, la plus cordiale et la plus respectueuse. On a vu jusqu'à six émigrés français assis ensemble à la table d'un simple paysan. Dans plus d'une paroisse, les habitants, courant au devant des fugitifs, se disputèrent l'honneur de les recueillir. Un de ces derniers, qui depuis a fondé une grande œuvre, raconte qu'il dut la vie aux soins charitables de ses hôtes, pauvres villageois du canton de Fribourg; c'était M. Bertin de Vaux. Le Journal des Débats nous permettra d'évoquer ce souvenir de son fondateur, dans un moment où les catholiques de Fribourg ont, à leur tour, un si grand besoin de trouver des amis. Quelque puissant et riche qu'on soit, il n'est pas prudent de laisser éteindre sur la terre la foi qui met dans le cœur du pauvre la compassion et la charité.

Juste appréciateur de ces services généreux, Bonaparte avait assigné à Fribourg le premier rang dans l'acte de médiation. Il marchait avant Berne et Zurich: il n'est plus aujourd'hui qu'un flote sur lequel les enfants de Sparte s'exercent à la rapine et au meurtre. Oui, au meurtre! A moins qu'on ne vienne à son aide, Fribourg, Etat indépendant, sera bientôt, comme la Pologne, une nation égorgée.

Si la France le voulait, si seulement quelques organes de l'opinion prenaient sa défense, le peuple de Fribourg se dégageait promptement des étreintes du socialisme qui l'enferme et contre lequel il se débat de toutes ses forces. Chose étrange et douloureuse! Nous avons mille peines à nous défendre de cet ennemi, et nous souffrons qu'il étouffe sous nos yeux, à nos portes, un peuple qu'une parole, qu'un signe de nous pourrait sauver, qui partage notre foi et qui jadis, accueillant nos pères proscriés, leur a partagé son pain!

LOUIS VEUILLOT.

Dans un article sur le protestantisme, le Spectateur de Genève cite un passage instructif d'un écrit publié récemment par un pasteur protestant. Nous le reproduisons:

"Le protestantisme, dit le Spectateur, se trouve en face de deux faits qui le confondent, la progression de la force et de la vie catholique, les discordes intérieures de la Réforme. Contre eux, il essaie en Angleterre, en Hollande, en Suède et ailleurs de la persécution contre les dissensions intestines; il n'a d'autre remède que son principe de libre examen, qui élargit la blessure et multiplie à l'infini les divisions. C'est là le cri d'un pasteur qui à La Haye vient de publier une curieuse brochure sur les tendances théologiques de l'époque. "Il n'a pas dépendu, dit-il, de quelque téméraire, de notre époque ne soit allé déjà échouer et se briser contre quelque écueil, comme il n'a pas tenu non plus à quelques conservateurs, qui semblent n'avoir des yeux que pour regarder en arrière, qu'il ne soit venu aboutir à un Concile de Trente protestant au petit pied...."

"Ne nous dissimulons pas le triste état des choses, que la théologie protestante est restée au-dessous ou en arrière des besoins de l'époque. L'Eglise d'Angleterre est travaillée par le puséisme et se voit menacée d'un schisme. Si en Hollande, en des pays de l'Europe où la foi traditionnelle prédomine, tant est encore le plus fortement enracinée, on voit grandir une génération de jeunes théologiens, animés du meilleur esprit, la marche est cependant encore plus ou moins incertaine, on n'ose pas aborder quelques-unes des grandes questions, et en dehors de ce mouvement de réveil réjouissant, un libéralisme nuancé à l'infini, qu'on pourrait comparer à un caméléon, qui revêt toutes les formes, continue à exercer sa triste influence. Une lutte se prépare, les éléments sont là, mais le mot d'ordre n'est pas donné et il est difficile de prévoir sur quel point se portera la discussion.

"L'Allemagne a vaincu, il est vrai, le rationalisme vulgaire des Rôhr, des Breitschneider, des Ammon et de leurs disciples, mais pour se trouver en face d'ennemis bien autrement redoutables et pour voir éclater au sein même des défenseurs de la vérité de graves dissentiments. Enfin Genève voit surgir, non pas du sein de cette académie, accusée de socialisme, il y a déjà quatre-vingts ans, mais du sein de sa nouvelle éco-

FEUILLETON.

LES SUITES D'UN DUEL

OU Conseils du repentir.

(Suite.)

Quelques années après ce que je viens de vous narrer, je fus appelé en Espagne pour des affaires financières; par un concours d'obstacles je fus forcé d'y rester plus longtemps que je ne l'aurais voulu; ce fut ce qui me sauva, car ce fut à cette époque qu'éclata le régime abominable de la terreur. Je voulais revenir en France, mais on m'en empêcha. Ce ne fut que quand la tourmente terrible et impie se fut à peu près apaisée que je revins fouler le sol de ma patrie, arrosé, hélas! par des torrents de sang et des fleuves de larmes. Je revins dans cette contrée, je cherchai le château que j'habitais, mais il avait été rasé. Je montai alors jusqu'ici, et en arrivant sur ce plateau, à la place de ce vaste et beau monastère, je ne vis que des monticules de ruines. Un jeune père était là tout près, je lui demandai ce qu'il savait de ce qui s'était passé. Ce pauvre jeune homme avait le cœur bon, il se mit à pleurer, puis il me raconta ce qui suit:

"mier ouvrage fut d'arrêter notre bon curé et de l'envoyer à Tarbes. Puis ils firent un appel à tous les mauvais sujets de l'endroit qui se réunirent vers l'église de Luz qu'ils remplirent de paille et la brûlèrent en chantant des chansons que je n'avais jamais entendues chanter. Et là ils montèrent jusqu'ici, toujours en chantant et en criant: "Vive la liberté. Ils frappèrent à la porte du monastère et le frère qui vint leur ouvrir fut étendu roide mort par l'un d'eux. Ils pénétrèrent plus avant semant la mort à tous les pas. J'ai été le témoin de tout cela, moi. Comme aujourd'hui je gardais mon trou-peau. Ils ne prirent pas garde à moi parce que j'étais encore bien jeune. J'aurais bien eu envie de porter secours à tous ces bons religieux qui ne nous avaient fait que du bien, mais cela n'était pas possible. Je me cachai donc derrière une haie et je tremblai bien fort. Deux heures après je les vis tous sortir. Ils étaient chargés de butin et ils conduisirent le bon supérieur, le père Anastase, garrotté et lié comme un criminel. Quand ils furent dehors, ils délibérèrent longtemps pour savoir ce qu'ils feraient de lui. Le plus grand nombre ayant dit qu'il fallait s'en débarrasser de suite, on l'attachait contre un arbre et on le fusilla. Et quand ces monstres se furent bien assurés que le père était bien mort ils s'en allèrent en hurlant: "Vive la liberté! Guerre aux tyrans! Presque au même instant le feu prit dans tout l'étendue de l'abbaye, et bientôt des tourbillons de fumée et de flamme s'é-

lançèrent dans les airs à une hauteur prodigieuse. Il me fut impossible d'arrêter les progrès du feu parce que les brigands avaient réunis tout ce qu'ils avaient trouvé de paille et de bois pour que les murs s'écroulassent plus vite. Quelques heures après presque tous les dômes et les toitures s'écroulaient avec un fracas horrible. Les braves gens du village glacés de terreur, arrivèrent jusqu'ici. Ils contemplèrent avec épouvante tous ces débris et versèrent d'abondantes larmes. Les ayant abandonnés dès que leur montra le corps sanglant du père Anastase. Ils poussèrent des cris d'horreur, puis un peu calmés en pensant que Dieu était le vengeur tout-puissant des méchants, ils se prosternèrent à genoux et prièrent longtemps. Nous versâmes d'abondantes larmes sur le corps inanimé de ce bon religieux que nous chérissions tous comme un père parce qu'il nous avait comblés de bienfaits et que l'infortuné ne frappa jamais en vain à sa porte. Puis, le plus religieux sement que nous pûmes, après avoir creusé une fosse dans le sein de la forêt, nous procédâmes à ses obsèques. Nous n'avions point de prêtres, nous ne chantâmes pas les prières que l'Eglise consacre à ces tristes cérémonies, mais nos sanglots et nos vœux tinrent lieu de tout. Nous le déposâmes dans sa couche d'argile; à défaut de flambeaux nous étions éclairés par la lueur sinistre du monastère en feu, et en guise de cloche les échos lointains du tonnerre faisaient entendre leur terrible harmonie. Nous recouvri-

mes de terre ce corps que nous aimions tant à contempler encore et nous priâmes longtemps sur le bord de sa tombe. Depuis chaque jour nous venons la visiter et l'arroser de nos larmes. Des arbustes plantés par nos soins et notre reconnaissance croissent à l'entour, quelques fleurs champêtres embellissent cette tombe tant aimée où nous venons méditer sur la vie si austère et si sainte de cet homme qui à l'heure suprême de sa mort pria Dieu de pardonner à ceux qui lui ravissaient la vie....."

Voilà, monsieur, me dit le père, les yeux toujours pleins de larmes, l'histoire de ce qui s'est passé dans notre pays depuis deux ans. Si vous voulez, je vais vous conduire vers la tombe du bon religieux.

De grand cœur, mon ami, lui dis-je en lui serrant la main; j'ai hâte, moi aussi, d'aller prier pour ce saint homme qui commit un crime dans sa vie mais qui l'a bien largement racheté par ses austérités et ses dures pénitences. Nous marchâmes un instant en silence à travers les broussailles et nous arrivâmes à un endroit dont les arbres forment le berceau. La terre sur une étendue de six pieds environ était cultivée avec soin; des pensées, des roses, des iris, des cyprès, des ifs, et des chevreuilles croissaient à l'envi. Une pelouse de mousse verte et compacte formait un beau tapis toujours vivace. Je m'agenouillai sur cette tombe et je versai d'abondantes larmes. Le souvenir de ce bon moine s'emparait vivement de mon âme et toutes ses paroles si su-

blimes et si empreintes d'une résignation religieuse se retraçaient à mon imagination. Je me rappelai toutes ces paroles si prophétiques qu'il m'avait dites lors de son entretien sur sa vie passée. Il était donc bien vrai qu'il avait un grand pressentiment de son avenir quand il me disait qu'un jour viendrait où ce couvent serait en cendres et que lui, homme plein de vie serait tué non loin de ses ruines. Je méditai longtemps et je priai Dieu de lui accorder un bonheur sans bornes dans le séjour des bienheureux. Je restai une heure agenouillé dans ce petit sanctuaire champêtre; le bruissement des feuilles, le silence du crépuscule, la sainteté du lieu, tout portait mon âme à l'exaltation et au bonheur.

Enfin, il fallait m'éloigner de ce lieu. Mon château n'existait plus, mon nom était toujours proscrié, je n'osais pas encore m'aventurer. J'eus domicile chez un homme sûr qui me reconnut de suite et m'accueillit à bras ouverts. Je restai chez lui jusqu'en 1802. Alors, je me fis bâtir une maison dans le village que j'ai toujours habité depuis, et malgré le poids de mes années je gravis chaque jour la distance qui me sépare du lieu où nous sommes pour méditer et prier. Je suis bien vieux; j'ai vu s'envoler poignée par poignée toutes les cendres qui étaient amoncées sur ce plateau; le vent qui les a dispersées au loin, n'a pas été assez fort pour chasser les pierres, mais le temps les a bien calcinées. Je le sens, bientôt je serai forcé de ne plus visiter ces ruines, car il me faudra à mon tour payer mon tribut à l'impitoyable mort. Si

de la théologie, une controverse, où ce n'est plus seulement l'autorité des symboles, mais celle de la Bible, qui est en cause. Il ne s'agit de rien moins que des fondements de la certitude, et le dissentiment n'est plus entre ceux qui professent la vérité et ceux qui ne la professent point, mais entre les hommes de foi.

Voilà, ajoute le Spectateur, où en sont les docteurs du protestantisme; les uns rejettent l'autorité divine de la Bible, les autres sont impuissants à la défendre. Il y a vingt ans à peine, des jeunes gens, des savants, des libéraux se désaient les architectes d'un ordre nouveau, ils voulaient tout détruire et faire la société de l'avenir; nous avons assisté à leurs travaux, et nous voyons leurs ruines politiques et sociales; des protestants, fatigués de leur passé, veulent à leur tour faire l'Église de l'avenir; nous voyons leurs travaux et nous contemplons un spectacle plein de tristesse. L'avenir est toujours le fils du passé!

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 5 AOUT, 1851.

Première Page: — Comment les Radicaux Suisses appliquent et exploitent la liberté politique: Situation du Canton de Fribourg. — Extrait. Feuilleton: — Les suites d'un Duel, (Suite et fin.)

Des constructions religieuses s'élevaient en ce moment sur plusieurs points de cette vaste paroisse de Montréal. On suit que le faubourg de Québec voit se bâtir rapidement la belle église de St. Pierre par les efforts incessants des RR. PP. Oblats. A l'autre extrémité de la montagne, on érige les murs d'un autre temple non moins grand, et non moins magnifique; et voilà que, dimanche dernier encore, on a béni et posé solennellement la première pierre d'une troisième église dans le quartier Griffintown, sous la protection de Ste. Anne. Cette fois, c'est la population irlandaise qui a tout le mérite et toutes les consolations de cette belle fête catholique.

A la suite des vêpres chantées à St. Patrice, la foule très-considérable des fidèles qui y avaient assisté, se dirigea vers le clergé, bannières et musique en tête, vers le lieu de la cérémonie où se trouvaient déjà réunis les spectateurs en une masse compacte. Après les premières prières de la bénédiction, faites par Mgr. Prince, le Revd M. Dowd prononça le discours de circonstance avec un à propos et un pathétique qui excitèrent plus d'une fois non seulement les sympathies religieuses et nationales de ses chers frères d'Irlande, mais aussi les sentiments d'union et de véritable fraternité de leurs frères hospitaliers du Canada. Il y avait là un contraste frappant entre ce que l'on faisait ailleurs et surtout au vieux pays, pour opprimer la religion, et les soins et la sauve-garde qu'obtient pour l'exercice de cette même religion une nation justement libre sous ce rapport dans ce coin heureux du nouveau monde.

Le prédicateur attir également l'attention de ses auditeurs sur le but de la collecte qui devait se faire en cette occasion; il observa que le zèle et la bonne volonté des Messieurs du Séminaire de St. Sulpice les portant à faire seuls et à leurs dépens tous les frais de ce nouveau temple, leurs aumônes pourraient encore, ce jour là, se reverser sur l'intéressant Asile de St. Patrice où tant d'orphelins recevraient bientôt sous un nouveau toit protecteur, des soins plus assidus, [non pas plus matériels, ils étaient déjà si parfaits:] des secours plus proportionnés à leur nombre et à toutes leurs nécessités. Il n'y avait pas besoin de beaucoup de paroles pour exciter de nouvelles générosités; les vaillants enfants d'Erin étaient là, avec un bienveillant cortège de nos concitoyens Canadiens toujours prêts à prêter main-forte à toutes les œuvres de charité, à ouvrir leur

bourse en toute bonne occasion. Aussi les offrandes recueillies sur le lieu même s'élevèrent-elles immédiatement à la somme ronde de \$103. Dieu bénira le Canada et l'Irlande!

Dimanche dernier, M. Chiniqy prêcha à la Cathédrale, sur l'invitation de Mgr. de Montréal, un sermon sur la tempérance.

Ce discours s'adressait aux hommes exclusivement, les femmes ayant été priées de céder leur place, en cette occasion; aussi une masse compacte d'hommes avait envahi la cathédrale. Pendant une heure et demie, l'Apôtre de la tempérance les entretenait, avec son talent accoutumé, du grand sujet auquel il a consacré tout son temps et toutes ses forces depuis plusieurs années. Nous apprenons que M. Chiniqy doit revenir prêcher en ville pendant les exercices des quarante-heures qui auront lieu durant la tenue du Concile.

ORDINATION. — Dimanche dernier, dans la Cathédrale, Sa Grandeur, Mgr. de Martyropolis, a conféré l'Ordre sacré de la Prêtrise à MM. J. Graton, J. Séguin et H. A. Verrean.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Son Eminence le cardinal-préfet de la Propagande a consacré, le 6 juillet, Mgr. l'Evêque de Southwark, qui va partager avec l'Archevêque de Westminster le gouvernement spirituel de l'ancien vicariat apostolique de Londres. La métropole de l'empire britannique possèdera bientôt dans son sein un Archevêque et un évêque, car Mgr. Grant devait quitter Rome aussitôt après sa consécration, pour aller prendre possession de son siège.

Le Souverain-Pontife, non content d'avoir approuvé les décrets du Concile de Thurles, qui frappent de mort la Faculté de la Reine, a désiré que la Sacrée-Congrégation de la Propagande souscrivit pour une somme importante en faveur de l'Université Catholique d'Irlande. Ce désir de Pie IX n'a pas tardé à se réaliser, et le vénérable Archevêque d'Armagh a reçu les fonds destinés par le Souverain-Pontife à l'établissement de l'Université Irlandaise.

CONVERSION. — Samedi dernier, le Rév. Père Pozzo, O. S. D., reçut dans le sein de l'Eglise Catholique Mr. John Turpin, âgé d'environ 50 ans et membre de l'Église épiscopaliennne. Mr. Turpin réside dans le comté de Dutchess, New-York, près de Hyde Park. (Freeman's Journal du 2 Août.)

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

[Par voie Télégraphique.]

Toronto, 1er Août.

Hier, le bill pour amender la loi relative à la pratique médicale a subi sa seconde lecture.

Le Conseil Législatif a sanctionné les bills suivants: — Pour l'instruction des contestations électorales — Des divisions Territoriales, H. C. et concernant les apprentis et les mineurs — et pour incorporer la compagnie de Garantie du Canada.

M. Lemieux fit motion pour la seconde lecture du bill touchant la reconnaissance des Juges qui, étant seigneurs, auront à juger des procès où des droits seigneuriaux seront en question.

M. LaFontaine fit motion pour ajourner à six mois la seconde lecture du bill. Il en résulta un long débat sur ce que, dans le cours de ses observations à l'appui de l'amendement proposé, M. LaFontaine avait attribué aux auteurs du projet de loi des motifs d'intérêt personnel basé sur la poursuite de la popularité.

Cette attaque était dirigée contre MM. Lemieux, Chabot et Armstrong, qui tous parlèrent chaleureusement et accusèrent même

M. LaFontaine d'inconsistance sur cette question, depuis sa déclaration contre la tenue en 1841.

M. LaFontaine répliqua en disant qu'il avait renoncé à la perspective de grands bénéfices qu'il aurait pu réaliser dans l'exercice de sa profession, en refusant de se charger de poursuites de la part de seigneurs; et que, s'il avait lancé des imputations contre le moteur de ce bill, c'était à raison de ce qu'il était impossible de le considérer sans considérer en même temps le projet qu'avait déjà proposé le même monsieur pour la commutation de la tenure seigneuriale en abolissant les lods et ventes, ce à quoi on n'avait jamais pensé auparavant. Il parla de cette abolition comme d'un acte de spoliation le plus injuste qu'il fût possible de concevoir.

Pour l'amendement: — Badgley, Baldwin, Bell, Burritt, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dixon, Dunas, Johnson, Lacoste, Latière, Sol. Gén. McDonald, McDonald (de Kingston), Malloch, McLean, Méthot, Pollette, Price, Sanborn, Scott de (Bytown), Sherwood (de Brockville), Sherwood (de Toronto), Stevenson, Taché, Viger, Wilson, — 29.

Contre: — Armstrong, Boulton, (Norfolk) Boulton (de Toronto) Bouthillier, Cameron, (de Kent) Davignon, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hopkins, Laurin, Lemieux, Letellier, McKenzie, McConnell, McFarland, Mongenais, Scott (Deux Montagnes), Smith (de Durham). — 21.

Ce soir, M. Robinson a donné avis d'une motion pour une adresse ayant pour objet un canal navigable à être construit autour du Sault Ste. Marie.

Le bill pour exempter les banques de l'impôt établi sur elles a été lu pour la seconde fois sur motion de M. Hincks, et la Chambre a tenu la séance par un Comité général dans lequel a été débattue une proposition de M. Hincks, enoncçant qu'il est expédient d'obtenir les services des militaires en retraite pour les cas où ils seront mis en réquisition comme gendarmes, au moyen d'un octroi de 55 arpens de terre à chacun, et de quelques immunités.

Parmi les mesures législatives dignes d'être notées il en est une de M. Hincks pour l'adoption du cours décimal dans notre système monétaire. Le mode nouveau aura pour base une piastre ou cinq chelins courant qui se diviseront en portions plus petites d'après le calcul décimal. Ce mode du cours décimal est à la fois le plus simple et le plus commode et il sera une innovation bien nécessaire dans ce pays où la variété des pièces de change offre arithmétiquement tant de bigarrure. Il est aussi question d'un bill de M. Ross à l'effet de légaliser des monnaies étrangères dans la province pour l'utilité des transactions et celle du commerce.

La question devenue si pressante de la tenure seigneuriale devra peut-être en grande partie sa solution définitive et prochaine à M. Drummond. Deux projets ont été soumis au comité sur la tenure, par M. Drummond. L'un est déclaratoire et présenté sous forme de bill. Le correspondant du Journal de Québec, qui parle de cette mesure, la croit propre à satisfaire tous les hommes consciencieux opposés les uns aux autres en cette matière, qui veulent une solution; elle règle définitivement et clairement les rapports entre seigneur et censitaire; et l'on s'y plaint moins de la tenure elle-même que des exactions de certains seigneurs. L'autre projet du solliciteur-général doit être publié, et sera proposé comme loi par le ministre à la prochaine session des chambres. L'intervalle de temps qui s'écoulera d'ici à cette époque laissera à l'opinion publique le temps de se prononcer.

M. le Docteur Nelson est de retour en cette ville après avoir séjourné près d'un mois et demi à Toronto. L'un tiendra certainement compte à ce représentant d'avoir pris une fois de plus la défense des canadiens-français au sein de l'Assemblée, le 29 juillet, dans le cours des débats sur le bill de la représentation. L'un des membres de la section adverse avait accusé les canadiens-français de vouloir envahir exclusivement les townships. M. Nelson a repoussé cette insinuation en rappelant

que jamais (et cela n'est que vrai) ils n'avaient tenté d'exclure les autres origines; mais qu'au contraire tout avait été mis en œuvre par leurs adversaires, pour les annihilier, et, en particulier, pour peupler à leur préjudice ces mêmes townships où les canadiens-français ont incontestablement le droit de s'établir.

Nous insérons ailleurs le bill de M. LaFontaine pour la fondation d'une Ecole Normale et l'amendement de la loi des écoles du Bas-Canada.

EXCURSION D'AMÉRICAINS AU CANADA.

Nous apprenons par le Courrier des Etats-Unis que M. Batchelor a complété selon ses espérances tous les arrangements nécessaires pour une excursion américaine de plaisir au Canada. La période du départ des excursionnistes est fixée au 18 août pour durer jusqu'au 2 septembre. Le chemin qui suivront les voyageurs est celui qu'ont parcouru dernièrement les Canadiens qui ont visité New-York. Ils remonteront l'Hudson jusqu'à Troie, prendront le chemin de fer de Saratoga, traverseront le lac Champlain dans sa longueur et arriveront à Montréal. Ils assisteront à l'inauguration du nouveau chemin de fer de la Prairie à Rouse's Point, cette fête devant coïncider avec leur arrivée ou leur départ.

Le Herald de ce matin exprime le regret que lui fait éprouver l'assurance positive qu'il a reçue de la détermination prise par Jenny Lind de ne point visiter Montréal ainsi que lui et d'autres amateurs de cette ville y avaient compté. Cette cantatrice a dernièrement séjourné à Buffalo où son talent paraît lui avoir conquis l'estime populaire. Mais il est un motif plus puissant encore que celui de vouloir obliger la population de Buffalo à se ressouvenir d'elle: ce sont les nombreuses charités qu'elle y a semées au profit de la classe indigente. Il est constaté qu'un pur sentiment de bienfaisance, et non l'ostentation, préside aux bienfaits que répand cette artiste dans tous les lieux où elle passe, et qui se montent à des sommes colossales. Le Buffalo Commercial Advertiser dit à cette occasion: — La vente des billets au second concert a réalisé une somme très-considérable destinée aux institutions de charité de cette ville qui aura amplement raison de se rappeler le venue de Jenny Lind parmi nous.

La fréquence des accidents qui arrivent sur nos quais a suggéré à nombre de citoyens marquants de Montréal l'idée de convoquer une assemblée publique dont l'objet est de délibérer sur les mesures de sauvetage à prendre dans l'intérêt général. Cette réunion doit avoir lieu cette après-midi à trois heures, dans l'une des salles de l'hôtel St. Laurent, grande rue St. Jacques.

Un individu du nom de Michael Quigley a été traduit samedi dernier devant le tribunal de paix siégeant extraordinairement et condamné envers la Reine à une pénalité de quarante livres sterling pour avoir induit Benjamin Wilks, l'un des soldats du 20e. régiment en garnison à Montréal, à désertir le service. Outre cette pénalité et les frais de poursuite, l'accusé doit subir un emprisonnement de six mois, au terme desquels sa détention sera prolongée tant que le principal et les frais prononcés par le jugement n'auront pas été soldés. La cour se composait de MM. Emmattinger, Johnson et Evans. M. Driscoll soutint la plainte en se fondant sur l'Ordonnance Provinciale 2 Viet., ch. 16.

M. C. C. Abbott a été admis hier à la pratique du barreau après un examen subi devant le Bureau d'Examinateurs de la section du district de Montréal.

On lit dans le Toronto Mirror: — Nous sommes fâché d'entendre dire qu'un grand nombre d'employés du gouvernement

ont été contraints de laisser leurs familles à Montréal durant l'hiver prochain, par suite de la rareté des maisons disponibles à Québec et des loyers énormes qu'exigent les propriétaires de celles qu'on y trouve encore à louer.

La mort dans un baril de vin.

Un journal anglais du Haut-Canada publie l'article suivant pour en faire ressortir cette moralité: que si, comme Dickens l'affirme dans son journal Household Words, "une thèse réçlée la mort," à plus forte raison la mort réside-t-elle dans un baril de vin.

La semaine dernière, dit l'écrivain, un bachelier de renom exécutait ses tours de passe-passe à Detroit. Il y avait tels de ses exercices d'escamotage qui étaient véritablement surprenants: par exemple, il tirait d'une même bouteille des vins de toute espèce selon que le demandait les spectateurs. Telle était à peu près l'habileté dont se targuaient un ingénieur mais assez peu honnête marchand de vin de Londres, qui était capable de produire n'importe quel vin exigé par ses consommateurs, au moyen de deux barriques qu'il tenait en cave. Mais ce procédé peut être imité par bien d'autres qui dupent leurs pratiques dans cette métropole où, certainement, l'altération du vin en est arrivée à une honteuse perfection. Il n'est pas de vin de cru étranger qui ne soit falsifié ou entièrement fabriqué en Angleterre; et des livres y sont même publiés contenant les recettes de fabrication. Le vin véritable de Constance s'obtient difficilement, car la vigne qui le produit n'est en culture que sur une petite habitation appelée Constance au Cap de Bonne-Espérance. La terre même qui est tout à côté ne permettrait pas un raisin de mûrir assez pour procurer cette espèce. Les maîtres de vassaux, lorsqu'ils touchaient un Cap, étaient notoirement dans l'habitude de donner au propriétaire de Constance une guinée pour une bouteille de son vin pur; et cependant l'on fabrique à Londres assez de ce vin pour en approvisionner le quart du globe.

Le "Guide des Cabretiers" contient la recette qui suit pour manufacturer le vin d'Orlando. — D'abord, imprégné le baril de soufre, prenez 12 gallons d'Orlando fort; 6 d'esprit épuré; 3 d'eau-de-vie de Cognac; 42 du meilleur cidre frais. Suivant une autre recette: — 45 gal. de cidre, 6 de brandy ou de vin d'Orlando; 2 de primes sauvages bouillies dans 2 gal. d'eau, dont vous exprimez la liqueur: si elle n'a pas bonne couleur, mêlez-y une teinture de bois rouge; vous la mettez en bouteille au bout de quelques jours, et une cuiller à thé de poudre de catéchu versée dans chaque bouteille donnera la plus belle teinte et les bouchons trempés à leur extrémité dans une forte décoction de bois de sandale et d'alun, donnera l'apparence de l'âge.

Quelques-unes des recettes de ce livre sont innocentes; mais il s'en trouve d'extrêmement nuisibles. McKenzie, dans ses "Expériences Chimiques" rapporte qu'un marchand de vin de Londres confessa à son lit de mort que durant sa longue carrière de nombreuses affaires, il avait vu nombre de ses pratiques mourir victimes de leur prédilection pour ses vins; et qu'il avait remarqué qu'un homme n'avait longtemps vécu de ceux qui avaient été dans l'habitude d'en boire. "L'arsenic," ajouta-t-il, "est employé pour donner au sherry, au Madère et à d'autres vins pâles, l'apparence d'être onctueux."

Les marchands de vins ajoutent de l'alun au vin rouge pour lui donner un goût piquant et le rendre plus fort en couleur, sans parler d'autres substances. Le cuivre et le plomb jouent aussi un rôle dans la fabrication du vin, du cidre, etc. Le détail qu'on en pourrait donner effraierait les personnes qui ont quelque teinture de chimie.

A Peque où George IV était Prince de Galles, il était possesseur d'une petite provision d'un vin précieux et très-rare: peu d'hommes dans ses vastes domaines pouvaient être de meilleurs juges que lui en cette matière. Comme il y avait longtemps que ce vin séjournait dans le cellier, et qu'on le croyait avarié, la suite de Sa Majesté qui avait autant le goût de excellentes choses de la vie que son royal

Dieu a trouvé quelques mérites dans ma vie, il me donnera pour compagnons éternels le bon père Anastase et mon saint ami, Louis De Poletyieux, mort martyr comme il l'avait présenté. Une épouse chérie et des fils bien aimés m'attendent aussi dans le ciel; quand Dieu voudra m'appeler à lui je m'estimerai bienheureux.

Depuis longtemps, je suis seul, seul sur la terre; je n'ai plus d'ami, plus de famille, je n'ai que Dieu pour ami et que mes livres pour compagnons. Aujourd'hui, mon jeune ami, votre présence me rend bienheureux, tout ce vous me plaît; vous ne ressemblez en rien aux jeunes gens de nos jours. Venez donc avec moi, venez passer quelques jours dans ma maison, vous me distrairez; vous me parlerez du nouveau-monde, et moi, vieillard octogénaire, je vous parlerai du vieux monde.... Nous quittâmes ce plateau où mon noble vieillard paraissait si heureux; je le pria de me donner son bras afin qu'il put descendre plus commodément et chemin faisant je le remerciai de sa bonté si douce et si bienveillante à me narrer une histoire si intéressante. Je voulais lui dire qu'il me flattait trop par ces dernières paroles. Mais il me riposta par des paroles plus flatteuses encore.

Il était nuit close quand nous arrivâmes dans la maison de mon hôte. Un vieux serviteur et sa femme étaient tout le personnel de sa maison, l'un comme domestique et jardinier, l'autre comme cuisinière et femme de chambre. Un gros chien, fidèle gardien, faisait faction vigilante... Je fus installé dans

la plus belle chambre de la maison et pendant quatre jours qui s'écoulerent rapidement je fus constamment émerveillé des qualités admirables de mon illustre vieillard qui me charmait par son aménité, par ses talents et surtout par sa sublime foi religieuse.

Il fallut pourtant nous séparer, ce qui n'eut pas lieu sans larmes de part et d'autre. Après nous être promis une tendre amitié et après avoir pris l'assurance formelle de nous écrire souvent nous nous fimes des adieux très touchants. Mon noble vieillard rentra chez lui pour méditer et prier, pour consoler les malades et soulager les pauvres, et moi pour continuer ma course vagabonde et aventureuse.

Il est des caractères et des cœurs qui se comprennent vite et qui s'aiment avec une affectueuse énergie. J'ai rencontré sur le chemin de ma vie quelques-uns de ces personnes avec lesquelles j'ai bientôt été lié d'une manière spéciale.....

La promesse que nous nous étions si solennellement donnée ne devait pas être de vaines paroles. Une correspondance active s'établit entre nous. La philosophie catholique et les préceptes de la sagesse embaumaient toutes les lettres de mon noble ami. Les intimes respiraient la pénétrance du jeune homme, la fiction de l'imagination, les sentiments chevaleresques et l'amitié respectueuse.

Il y a trois ans environ, je reçus une lettre de mon bon vieillard, ce fut la dernière, il m'annonça qu'il était indisposé et obligé de

garder la chambre. Il pressentait sa fin, car il me faisait des adieux plus tendres et plus touchants que d'habitude. Il y avait déjà quelque temps que je ne savais que penser du long silence qui seul avait répondu à ma lettre, quand, par hasard, prenant un journal, je lus ces lignes:

"M. Henry Durand-De Flavigny chevalier: de l'Ordre royal de St. Louis, chevalier de la légion d'honneur, membre du conseil général du Dépt. des Hautes-Pyrénées, est mort le 20 janvier 1848 en son domicile si-tué à Luz près Bagnères-de-Luchon. Cette perte que nous annonçons avec la plus vive douleur sera vivement sentie par tous les hommes généreux de nos contrées. M. De Flavigny appartenait à l'opinion royaliste-légitimiste, cette portion si loyale, si chevaleresque et si dévouée de la France. Il fut constamment le père des pauvres, l'ami de la veuve et de l'orphelin, l'appui du faible, le conseiller de tous. Homme d'une vaste érudition il consacra pendant de longues années ses talents au bonheur de ses compatriotes. Homme énergiquement et sincèrement religieux, il était une des illustrations de la France catholique."..... Enn et attristé, je fermai le journal, et je me mis à prier pour le repos de cette âme si bienveillante et si sincère. Et depuis, j'aime à penser à lui. Tant il est vrai que le souvenir du sage est un souvenir qui pénètre l'âme des plus douces et des plus consolantes émotions.

FIN.

Il ne faut jamais parler mal des absents.

L'un des meilleurs carrossiers de Paris reçut, au milieu du mois de juin dernier, deux visiteurs que leurs moustaches soigneusement taillées et la sévérité de leur mise annonçaient être des officiers. Les deux inconnus demandèrent à voir ce que M. X... avait de plus parfait en calèches, et, parmi toutes celles qui leur furent montrées, ils en distinguèrent une dont la légèreté, l'élégance et la solidité les charma tout d'abord; le prix fut immédiatement débattu: An mois de décembre dernier, dit M. X..., j'ai refusé 14,000 fr. de cette voiture, espérant que l'élection, alors prochaine, de Louis-Napoléon, ranimerait la confiance et ouvrirait les sources tarées du commerce; mais depuis que cet ancêtre est à l'Élysée, il ne se fait pas plus d'affaires qu'avant; aussi je vous laisserai ma calèche pour 12,000 fr."

Les deux chaland se récrièrent sur l'opiniâteté donnée au président de la République, et jetèrent sur l'exaltation des partis extrêmes les principales difficultés de la situation actuelle; puis cessant une conversation qui, loin de changer la manière de voir de M. X... le faisait, au contraire, insister davantage sur l'opinion qu'il avait émise, ils le quittèrent en lui disant que l'un d'eux viendrait le lendemain payer la calèche et indiquer l'endroit où elle devrait être conduite.

En effet, le lendemain un des visiteurs de la veille se présenta chez M. X..., et lui

compta les 12,000 fr. demandés en échange de la calèche.

"Où la ferai-je conduire?" fit M. X..., en rappelant l'inconnu qui se retirait et paraissait oublier de donner l'adresse du propriétaire de la voiture.

— Ah! vous l'envoyez rue du Faubourg-St-Honoré; elle appartient maintenant à l'An de l'Élysée-National, qui est venu hier lui-même la choisir avec moi."

Le carrossier, atterré, se confondit en excuses; le mal était fait, non pas au président, mais à lui-même; car cette aventure lui causa un tel bouleversement que le soir même il se mit au lit, et le lendemain une violente attaque de choléra l'avait emporté.

On raconte qu'avant sa mort il entretenait ses ouvriers du fait que nous venons de rapporter, et leur recommanda, en se donnant lui-même pour exemple, de ne jamais parler mal des absents.

M. X... a laissé une fortune considérable, honorablement acquise par de longues années de travail.

PENSEES.

On juge mal, parce qu'on juge sans entendre; puis on ne veut pas entendre pour ne pas reconnaître le mal-jugé.

Jamais celui qui fait des malheureux ne peut être heureux lui-même.

maître, se fit servir le vin et le consuma presque en totalité. Cependant, après un certain temps écoulé, le Prince invita à dîner un nombre choisi de convives guis et spirituels. A la surprise et à la consternation de son entourage, il commanda d'apporter pour cette occasion le vin dont on avait disposé à son insu. Le staff ayant tenu conseil, quelqu'un suggéra de s'adresser à un célèbre marchand de vin qui demeurait dans la ville. Un des officiers se chargea de la démarche et il alla s'informer du débitant de vin s'il en avait à vendre de semblable à celui du prince; le marchand répondit qu'il n'en avait pas, que le vin de cette sorte était très-rare et qu'il était sûr qu'on n'en trouverait pas à Londres. L'officier alors lui exposa caudement l'embarras dans lequel lui et ses amis se trouvaient; le marchand lui demanda s'il était resté quelque bouteille du vin en question. — « Oui, dit l'officier, mais il n'y en a plus que deux bouteilles. — Hé bien! envoyez-m'en une, et je vous en fournirai ce qu'il vous faut et de même qualité, reprit à son tour le marchand de vin. — Le vin fabriqué eut donc place sur la table royale; il fut bu et obtint les éloges d'un cercle d'hommes réputés avoir une grande expérience et un jugement sûr en tout ce qui avait rapport à la dégustation, et la supercherie ne fut jamais découverte. Elle ne transpara qu'un bout de quelques années. »

Il arriva un jour à un maître de taverne de passer par inadvertance de sa des verres. A la vue de cette perte, l'individu semble stupéfait, il contempe en silence les fragments du verre brisé, puis se ravissant tout-à-coup, comme par l'idée d'avoir trouvé une compensation à ce malheur: — « Tom, s'écria-t-il, mets-moi une plate d'eau dans ce vieux cognac! »

NOUVELLES D'EUROPE.

Le Washington est arrivé jeudi à New-York. Nous donnons plus bas un sommaire des nouvelles reçues par cet arrivage.

La Grande-Exposition continue d'attirer la foule. Le 16 juillet, le nombre des visiteurs s'éleva à soixante-quatorze mille.

Le Times de Londres a commencé à battre furieusement en brèche le système de subvention énorme dont jouissent les évêques anglais.

Trois personnes ont été tuées et plusieurs autres dangereusement blessées dans une émeute suscitée par les orangistes de Liverpool, le 14 juillet.

On annonce la banqueroute de deux commerçants de Liverpool, Ralph et Risk, pour 60 mille livres.

L'assemblée annuelle de la société Royale d'Agriculture d'Angleterre a été convoquée et a fait se réunir un nombre immense d'assistants de tous les points du royaume.

L'agitatio qui s'est produite au sujet de la conservation du Palais de Cristal progresse rapidement, et il s'est élevé dans la chambre des Lords un intérêt-sujet débat sur la requête de John Paxton dans laquelle cet architecte exprime ses vues à cet égard. Le Times du 15 juillet contient une intéressante lettre du même à l'adresse de Lord Campbell, qui dans la chambre s'était prononcé contre le projet de laisser subsister permanentement l'édifice.

Le banquet annoncé à ce lieu à bord du vapeur Atlantic. C'était une fête brillante. M. Brown y présidait.

Il se forme une compagnie dont l'objet est d'établir une ligne de steamers à hélices qui voyageront entre Mersey et le Brésil en touchant à Lisbonne et à Madère.

Dans la Chambre des Communes il a été fait une tentative pour obtenir aux manieurs d'Irlande l'application du principe protecteur, mais la demande après avoir été débattue, a été négative.

Le Gouvernement Autrichien a publié un décret prohibant l'usage dans les écoles publiques et autres, de tous livres d'antiques protestants. Ce décret (dit la nouvelle télégraphique) a causé généralement le dégoût.

FRANCE.—Rien d'important. Les débats sur la révision de la loi de la presse, ont duré un semaine. La reprise d'activité du commerce dans toute la France se manifeste de plus en plus.

PORTUGAL.—Le nouveau ministère formé par Saldanha a fonctionné sans apparence de changement dans sa politique. Des embarras financiers menacent d'écabler le royaume. La décision du Président de la République française comme arbitre du différend entre les États-Unis et le Portugal, passait pour être défavorable aux premiers.

ALEMAGNE.—Les correspondances de Hambourg vont jusqu'au 12 juillet. Plusieurs personnes qui y étaient arrivées venant de Londres, ont été arrêtées sur réquisition de la part des gouvernements autrichien et prussien comme soupçonnées de délits politiques. Il en était résulté une vive agitation. Le roi de Hanovre a refusé de concourir dans de tels procédés.

INDE ET CHINE.—Dans une émeute à Lac-Know, vingt personnes ont perdu la vie. La maladie qui avait sévi parmi les troupes anglaises à Hong-Kong a diminué d'intensité.

Des soulèvements graves continuent d'avoir lieu dans les environs de Canton, malgré les efforts du gouvernement pour les supprimer.

Les rapports transmis sur le commerce dans l'Inde sont peu favorables.

PAR LE NIAGARA. L'arrivée plus récente du Niagara nous met en possession de nouvelles d'Europe de trois jours plus récentes.

ANGLETERRE.—Dans la Chambre des Lords le bill pour admettre les Juifs à siéger dans le parlement a été rejeté de nouveau par 144 contre 103. Le nouveau représentant de

Greenwich, qui est juif, s'est présenté le soir d'après pour être assermenté et s'est mis en devoir de prêter le serment requis de la manière que le lui permettait sa religion; lorsqu'il s'arrêta sur l'ordre qu'il reçut de se retirer. On devait revenir sur les procédés le 21 juillet.

On a lu pour la troisième fois dans la Chambre des Communes, un bill permettant aux parties dans les procédures de déposer dans leurs propres causes, ainsi qu'aux femmes d'être témoins en tous procès, excepté dans les criminels, où leurs maris seront intéressés.

Le Parlement Anglais doit être prorogé le 12 ou le 14 août.

On parle de réduire l'effectif des troupes stationnées en Irlande.

Il est bruit (?) que le Cardinal Wiseman n'a pas moins de deux cent mille livres en sa possession, provenant de testaments qui l'on ont institué fidèle-commissaire.

Le Pape (dit toujours la dépêche) ayant accordé son patronage à l'érection d'une cathédrale au milieu de Londres, on s'occupe des mesures nécessaires pour ériger une église protestante au centre de Rome. Un haut dignitaire de l'église (anglicane) a, dit-on, souscrit une somme de mille livres pour cet objet.

Débats dans l'Assemblée Nationale de France.

France.

L'Assemblée ainsi que les journaux ont fait un accueil assez froid au rapport de M. de Falloux. On en combat mollement quelques assertions et on en loue la forme. Le National, la Presse, le Siècle en désapprouvent la conclusion, parce qu'elle est favorable à la révision. L'Opinion Publique (légitimiste) l'a également repoussée.

La discussion dans l'Assemblée sur la révision a commencé le 15 juillet par un discours de M. de Falloux. Elle a été calme: « On sent d'ailleurs, dit un journal, que le débat n'aboutira pas, qu'il ne peut aboutir, qu'il sera tranché par le hasard, par la force, par le temps, par n'importe quel, mais point par la discussion... »

M. de Falloux a montré que la révision était nécessaire, il a prouvé qu'elle devait être totale, radicale, absolue; mais en même temps il a dit comment cette grande entreprise pourrait s'accomplir: c'était dire pourquoi elle ne s'accomplirait pas. Pour que la Constitution fut réellement révisée, il faudrait qu'elle fut supprimée, que le principe vrai de l'ordre fut substitué au principe de désordre; en un mot, que la constitution future décrétât la monarchie. Mais à quelle condition? A condition que toutes les fractions du parti de l'ordre s'unissent pour le vouloir, car chacune d'elles agissant isolément ne peut rien. M. de Falloux l'a démontré par une argumentation historique incontestable, et cependant son discours n'a mené à aucun résultat.

« On ne saurait mieux parler que ne l'a fait M. de Falloux. C'est une politesse parfaite et une parfaite dignité, une clarté exquise, un art merveilleux de concilier la sincérité, la force et la mesure. Mais son discours, qu'il nous permette de le dire, et ce n'est pas d'ailleurs une critique, produira peu d'effet, parce qu'aucune conclusion pratique n'en résulte. Temps malheureux, que celui où un homme instruit, grave, honore, éloquent, peut montrer jusqu'à l'évidence les périls immenses et croissants d'une situation politique, expliquer les avis les plus sages, multiplier les exhortations les plus nobles et les plus sensées, et n'obtenir d'autre fruit que cette question qu'on lui adresse de toutes parts. Que nous conviendrait-il de vous? »

M. de Moray, l'un des représentants orléanistes, mais non le plus habile, a succédé à M. de Falloux. M. de Moray ne voit que deux formes de gouvernement pour la société française, ou la République pure, ou la monarchie constitutionnelle.

M. de Moray est remplacé par M. Cavaignac. Le général a papillonné. Il a des idées arrêtées, rangées, en un certain ordre, mais non pas liées, et tout au contraire séparées par de grandes lacunes qu'il ne franchit pas toujours heureusement. « Il aime à se rendre compte de ses idées; c'est ce qui l'embarrasse, car il ne voit pas tout-à-fait comment certaines de ces idées s'emmanchent à certaines autres. Par exemple, il croit à la souveraineté du peuple; il est très-convaincu que c'est là un grand et vrai principe de justice, de raison, de politique, le seul principe social des temps modernes, le seul qui rende le gouvernement possible et facile. En même temps, il est également convaincu que le principe de la souveraineté du peuple s'exprime et ne peut s'exprimer que par le système républicain. Là il se fait une difficulté. Si le système républicain est la forme d'application nécessaire et unique du principe de la souveraineté du peuple, la République est donc au dessus du suffrage universel, au dessus du principe même qui la crée? Il répond par l'affirmative. Mais alors, s'il y a quelque chose au dessus de la souveraineté du peuple, le peuple n'est donc pas souverain? »

Tout ce qui ressort du discours du général, c'est que le peuple est bien souverain, mais n'est pas tout-puissant; il est souverain constitutionnel; il a le droit d'entrer en république quand il voudra, le droit d'y vivre comme il pourra; il n'a pas le droit d'en sortir, et c'est ce qu'on appelle le droit divin de la République. M. Cavaignac ne trouve rien d'exorbitant à cette doctrine, il s'étonne même qu'on la combatte. Il demande qu'elle ne puisse être mise en discussion, et lorsqu'on se récrie, il remarque ingénument que tous les gouvernements ont fait cela, et soustrait à la discussion le principe sur lequel ils sont établis. Rien de plus vrai; mais cette prétention n'est point légitime aux yeux des gouvernements qui se glorifient d'être des gouvernements de

discussion; elle ne leur a jamais été reconnue, et lorsqu'ils l'ont imposée, elle ne leur a point réussi.

M. Cavaignac a conclu par dire que lui et ses amis « défendent la constitution, puisqu'ils ne la trouvent pas parfaite; mais elle est bonne pour eux, parce qu'elle a du moins cet avantage d'être mauvaise aux royalistes et aux aristocrates. Voilà parler. La Constitution a, en effet, ce mérite, et c'est celui par lequel elle périt. »

M. Coquerel en se disant républicain, s'est efforcé de prouver que tous doivent voter la révision, parce que, si on ne la vote pas, il arrivera exactement la même chose que si on la vote, et même quelque chose de plus. La Constitution sera révisée ou déchirée et ce sera pour un résultat semblable: pour faire passer Louis Bonaparte qui a deux grandes chances pour rester au pouvoir: la première, c'est qu'il y est; la seconde, c'est qu'il s'appelle Bonaparte, le seul nom que connaissent cinq millions d'électeurs, qui ne savent pas lire. A ces deux chances, déjà bien assez fortes, l'Assemblée peut en ajouter une troisième, qui ne le sera pas moins: elle n'a qu'à refuser la révision.

Après M. Grévy qui a parlé contre la révision, est venu M. Michel (de Bourges), grand républicain et grand orateur, qui a soutenu cette opinion: Vous ne vous débarrasserez ni de la république ni de la constitution, a-t-il dit, parce que nous sommes tous révolutionnaires, vous comme nous, et autant que nous. M. Michel a fait valoir la cause de la république, par des accusations sans nombre contre les gouvernements qui se sont succédés en France depuis 1789. Nous terminons ici notre compte-rendu pour donner avec un aperçu du discours de cet orateur qu'il n'a terminé que dans la séance du 16 juillet, la réponse écumante et magnifique que lui a faite M. Berryer et que nous voudrions insérer en son entier.

Angleterre.

Le Comte d'Arundel et Surrey a donné sa démission de membre du Parlement. Les catholiques apprenant avec un sentiment pénible cette position du noble lord qui est la première victime du bill contre la liberté de conscience qui vient d'être adopté par la Chambre des Communes. C'était sous l'influence du duc de Norfolk, son père, que les électeurs d'Arundel envoyaient au parlement le comte, qui les y représentait depuis près de quarante ans. Or, le duc de Norfolk, qui occupe, ainsi que lord Edward Howard, son second fils, une position élevée à la Cour, a protesté, quoique catholique, contre l'établissement de la hiérarchie en Angleterre. Bien plus, il ne peut pardonner au noble lord Arundel le courage, l'énergie et la persévérance dont il fait preuve en combattant l'unique mesure de lord John Russell.

A part les sentiments du duc de Norfolk, il y a à expliquer cette démission de son fils, les rancunes du ministère et ses exigences envers de hauts fonctionnaires. Les catholiques de la France ont applaudi à la conduite du comte d'Arundel dans le cours de la longue discussion qu'a soulevé le bill contre les titres ecclésiastiques. « Espérons, dit à cette occasion l'Univers, qu'il se trouvera en Angleterre un collège électoral animé d'un libéralisme assez éclairé pour honorer de ses suffrages l'homme dont la conduite vient de donner une si haute idée de l'indépendance et de la fermeté de son caractère, aussi bien que de son dévouement à ses convictions religieuses. »

Londres, 10 juillet.—VISITE DE LA REINE DANS LA CITÉ.

—Dès six heures du soir une foule immense se pressait sur tous les points où l'on pensait que devait passer le cortège de la Reine, faisant sa visite à la cité et se rendant au bal de Guildhall. A huit heures, le 1er régiment des gardes-du-corps est venu se ranger devant le palais de Buckingham. A neuf heures moins un quart, on a vu arriver les carrosses qui devaient transporter la Reine et la cour à Guildhall. La Reine a été fort applaudie lorsqu'elle est montée en voiture. Outre son écuyer, il y avait sept autres magnifiques voitures portant les dames et les officiers de la cour à Guildhall. La ville était illuminée de la manière la plus resplendissante; à Pall-mall, la Reine a été saluée par des acclamations enthousiastes. Les balcons de Trafalgar-Square, et surtout du Strand, étaient pavés; partout flottaient des drapeaux nationaux. Quoique l'affluence des curieux fut très-considérable, l'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner. Les salves d'applaudissements ont redoublé lorsque la Reine a fait son entrée dans la Cité. Les étrangers habitués à voir les sombres réceptions faites par les populations ou général à leur souverain ont dû comprendre tout ce qu'il y avait de sévé et de force dans un gouvernement représentatif et des institutions libérales sous l'empire desquels un peuple est content, car dans les rues de Londres il n'y avait point de claqueurs salariés, mais bien tout un peuple empressé de témoigner à ceux qui le gouvernement son dévouement et sa loyauté.

La salle de Guildhall dans laquelle a été donné le banquet a été construite en 1411, et embellie depuis à bien des époques. Tout y avait été décoré cette fois avec autant de goût que de magnificence. La Reine, à son arrivée, a pris place sur le trône qui lui avait été préparé à l'extrémité de la Salle. Le prince Albert s'est tenu à sa gauche, et la duchesse de Kent à sa droite. La compagnie a défilé devant la Reine qui saluait gracieusement de la tête, ainsi que le prince Albert. Sur la demande de la Reine, des quadrilles ont été dansés au pied du trône.

Sa Majesté est restée jusqu'à onze heures et de mie dans la salle du bal, et elle a pris place à la table qui avait été dressée pour le souper.

Voici le menu servi dans la salle de la Reine:

Purée de volaille à la reine, caillies à la macédoine, noix de veau à la gelée, aspics de levraux à la belle-vie, mayonnaise de volaille à la ravigote.—Pâte de canetons à la rouennaise, chapons à la Pompadour, potage à l'aurore, bordures de légumes à la russe, côtelettes d'agneau aux petits pois.—Saumon au beurre de Montpellier, boudins de foies gras aux truffes, jambon de Mayence au vin de Muddre, cochon de lait à la chinoise, pâté monstre à la Cité de Londres, hure de sanglier de la forêt des Ardennes, galantine impériale, de chapons à l'amazone, pyramide de volaille à l'Albion, luisson de truffes de Périgord, suédoise de fraises, pain de cerises, haricots de groselles, compote d'ananas, croque-en-bouche à la crème, huiusson de crevettes, compotes de pêches aux amandes, gâteaux à la d'Artois, macédoine de fruits à la gelée, feuilletage à l'orange, baba en surprise.

On a survi du Xérés vieux de 105 ans, tiré et mis en bouteille par ordre de l'empereur Napoléon et rangé dans les caves impériales, au prix de 900 liv. st. le tonneau.—La carte était imprimée sur satin pâle, en caractères d'or.—A minuit et demi, la Reine a désiré se retirer et le lord-maire, qui l'avait reçue à sa descente de voiture à son arrivée, l'a reconduite encore à sa voiture. Des applaudissements ont de nouveau retenti sur son passage.—Les danses se sont prolongées jusqu'à une heure avancée de la nuit.—Les illuminations les plus brillantes étaient dans Pall-mall, le Strand, Fleet-Street, Ludgate-Hill, etc.—Il y a eu, après le passage de la Reine, un accident dans Queen-Street Cheapside. Près d'une barrière qui avait été établie pour maintenir la foule, deux foules se mouvant en sens contraire se sont rencontrées sans qu'il fût possible à l'une d'elles de reculer. Plusieurs personnes sont tombées, et sans la présence d'esprit et la force du sergent Knight, de service sur ce point et qui a brisé la barrière, des malheurs fussent arrivés inévitablement. Trois personnes, qui avaient été foules aux pieds ont été transportées soit à des postes voisins, soit à l'hôpital Saint-Thomas. Aucune n'était grièvement blessée.

CORRESPONDANCE.

Monsieur l'Éditeur,

J'ai eu le plaisir d'assister, samedi dernier, le 26 juillet, à l'examen public des élèves de M. P. J. Filiatrault, instituteur de la paroisse de Saint Martin, dans le comté de Terrebonne. Ses élèves ont répondu d'une manière très-satisfaisante aux différentes questions qui leur ont été adressées sur l'histoire, la géographie, l'arithmétique, la philosophie naturelle, la grammaire Française et Latine. Outre le Français, M. Filiatrault enseigne de plus le latin et plusieurs de ses élèves ont paru avec un bien grand avantage sur les Belles-Lettres et la Méthode. Ils ont aussi expliqué Virgile, Silvestre et le Sclera avec une facilité vraiment étonnante. On peut dire en un mot que l'examen de ces élèves a été un examen brillant et qui fait beaucoup d'honneur aux élèves et plus encore au brave et digne instituteur qui est chargé de leur éducation. Mais il n'en faut pas douter, M. Filiatrault n'obtient cet heureux résultat qu'en se donnant beaucoup de peine et en s'imposant de grands et nombreux sacrifices. La paroisse de St. Martin est vraiment heureuse de posséder un tel instituteur.

(Du Journal de Québec du 2 août.)

Instruction Publique.

BILL.

Acte pourvoyant à l'établissement d'une école normale et pour favoriser plus efficacement l'instruction dans le Bas-Canada. (L'ION L'ÉTOILE.)

L'acte 12 Vic. c. 50 amendé.

Le gouverneur autorise à prendre toute mesure nécessaire pour l'établissement d'une école normale dans le Bas-Canada, contenant une ou plusieurs écoles modèles pour former et instruire les maîtres des écoles communes dans l'art d'enseigner; à faire les règles et règlements nécessaires pour la régie de la dite école normale, à fixer les conditions de l'admission des étudiants dans la dite école, et à régler le nombre des instituteurs et leur salaire.

II. Pour les dépenses de cet établissement, il sera pris par année sur les deniers non employés ou non réclamés du fonds commun des écoles, ou à défaut de tels deniers, ou s'ils sont insuffisants, sur le fonds du revenu des Jésuites, en tout ou en partie, une somme n'excédant pas—livres courant; et de plus une autre somme de—livres courant pour aider aux instituteurs à fréquenter la dite école.

III. Le gouverneur de temps à autre nommera dans chacun des districts du Bas-Canada, une ou plusieurs personnes compétentes, pour visiter les écoles communes de tel district, examiner la capacité des instituteurs, les comptes du secrétaire-trésorier et le régime des commissaires. L'inspecteur aura tous les pouvoirs du surintendant, à moins que la commission ne limite ou ne modifie ces pouvoirs.

IV. L'inspecteur agira d'après les instructions qu'il recevra du surintendant des écoles communes auquel il fera rapport au moins tous les trois mois de ses actes.

V. Le secrétaire-trésorier de chaque municipalité ainsi que tout instituteur seront tenus

de produire à la demande de l'inspecteur tout document dont ils auront la garde, à peine de £2 d'amende.

VI. L'inspecteur sera ex-officio juge de paix du district pour lequel il aura été nommé, sans qu'il possède les qualifications requises par l'acte 6. Vic. ch. 3.

VII. Le salaire de chaque inspecteur sera fixé par le gouverneur; mais il ne devra pas excéder—livres courant par année et sera prélevé en la manière mentionnée dans la seconde section de cet acte.

VIII. Rappel de l'acte 12 Vic. c. 113. relatif aux écoles des cités de Québec et de Montréal.

IX. Aucune taxe pour école ne sera imposée dans les cités de Québec et de Montréal, mais le trésorier de ces cités, sur les fonds entre ses mains, de quelque source qu'ils proviennent, paiera aux bureaux des commissaires d'écoles des dites cités respectivement, en proportion à la population par eux représentée, une somme égale à celle afférente aux dits bureaux dans le fonds commun des écoles. Si le trésorier néglige ou refuse de payer cette somme, le bureau des commissaires ou leur secrétaire, pourra en recouvrer le montant par action devant la cour supérieure qui ordonnera au dit trésorier de payer la dite somme en principal, intérêt et frais, et l'obligera à faire tel paiement par tous les moyens légaux, même par la contrainte par corps.

X. Le secrétaire-trésorier de toute municipalité scolaire soumettra aux commissaires d'écoles, dans la première semaine de juillet de chaque année, un état des recettes et des dépenses de l'année expirée le 30 juin précédent. Lequel état après avoir été approuvé par les commissaires sera par eux soumis à une assemblée des contribuables de la municipalité qui aura lieu dans le cours de juillet, et sera convoquée par le secrétaire-trésorier, en la manière prescrite pour les assemblées pour élire les commissaires d'écoles. Et une copie du dit état sera affichée à la porte de l'église le dimanche qui précédera telle assemblée.

XI. Distribution du présent acte aux commissaires d'écoles à la diligence du secrétaire provincial.

NAISSANCE.

A St. Georges, la Dame de M. J. M. Lanier, a mis au monde une fille.

MARIAGE.

A Berthier, le 23 ult, par Messire Gagnon, et ensuite au manoir seigneurial de Maskinongé, par le Révd. M. Guéroul, W. P. Phillips, écrl., à Louise-Elizabeth, fille unique de feu Edouard Langevin, écr.

DECES.

A St. Martin, de Jésus, le 1er du courant, Marie-Rose de Lima, enfant de P. J. Filiatrault, Ecuyer, Notaire Public, âgée de 11 mois.

ANNONCES.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2ÈME ÉDITION.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE: La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de règle, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

Le volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est des plus solides, et pourra durer longtemps.

Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE. P. GENDRON, Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel, Montréal, 5 Août, 1851.

UN JEUNE HOMME du nom de CHARLES LA-MAIRE, de STE MARIE DE RICHAUD, est parti du pays depuis environ quatre ans. Son Père averti après ces jours derniers qu'il était MORT à la NOUVELLE-ORLÉANS, désirent avoir des renseignements sur son compte. S'adresser au Bureau des Mélanges Religieux. Le Shepherd of the Valley est prié de reproduire cet avis.

Montréal, 5 Août 1851.

AVIS.

UN apprenti typographe trouverait de l'emploi en s'adressant à cette imprimerie. Montréal, 29 juillet 1851.

SITUATION DEMANDÉE.

M. C. J. de BELKÉ, ancien professeur du Petit Séminaire de Foccalquier en France, récemment arrivé de Paris, désire se placer en qualité d'INSTITUTEUR dans une paroisse où cet emploi est vacant, et où l'honneur serait suffisant pour un homme marié. Longue expérience, vingt années d'enseignement recommandations respectables, tels sont ses titres à la confiance publique. S'adresser, rue St. Denis, No. 62.

Montréal, 29 juillet 1851.

CEREMONIAL

CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

L'AUTORITÉ ECCLESIASTIQUE vient de faire imprimer, à Québec, par A. Côté et Cie, une BROCHURE de 50 pages, contenant le CEREMONIAL DU CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC qui s'ouvrira le 15 AOUT prochain. On nous prie d'annoncer qu'un certain nombre d'exemplaires de ce livret intéressant sont en vente à l'Évêché de Montréal. PRIX 15 Sols. Montréal, 29 juillet 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

DES Steamers Anglais de la Maille Royale
TELS QUE FIXES PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Table listing ship departures from Liverpool to New York, including ship names, departure dates, and arrival times.

Durant l'hiver, le service des mailles se fera chaque semaine en cinq, deux steamers américains partant alternativement tous les 15 jours.

GYMNASE

ACADEMIE D'ARMES

Montreal, 4 Juillet 1851.

J. J. E. BIBAUD,

AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37.

Montreal, 24 juin 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc.

F. X. D'EROME, Horloger, à 3 portes de l'évêché.

REPertoire de l'ORGANISTE

OU

REGUEIL DE CHANT GREGORIN

A l'usage des Eglises du Canada,

CONTENANT :

LES MESSES DU GRADUEL, tous les HYMNES et PROSES, les HYMNES et ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS DU PROCESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX, avec toutes les différentes FINALES; la MESSE DES MORTS la prose DIES IRE et la LIBERA, tels que les donne le Professionnal, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSEIGNEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages.

Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

Les Soussignés viennent de recevoir par Great Britain l'assortiment de LIVRES DE PIETE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix n'a rien à désirer.

DE PLUS

Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboules, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc.

Montreal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES. Les Soussignés ont reçu directement de France au-delà de la 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

Montreal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANCAIS.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, 1re qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.

Montreal, 23 Mai, 1851.

TAISSERIES FRANCAISES de 8 sous à 1 chelins le rouleau. VEILLESUSES et FROMAGE de GRUYERE.

Montreal, 23 Mai, 1851.

PEINTURES HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et s'honore de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Montreal, 13 Mai 1851.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLE.

L'Esoussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à reliures ornées, en or, etc., contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires. Il en disposera à des prix très réduits.

Montréal, 28 Juin 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez

L'Esoussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment D'ORNEMENTS D'EGLISE de toute description. CALICES, CIBOIRS d'argent, OSTENSIOIRS, VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHRISTES de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, reconnu pour être pur, ENCENS, CIRE blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.

Montréal, 30 Mai 1851.

LIVRES

NOUVEAUX.

L'Esoussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDELITE venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIERES, de DEVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapelets, médailles, croix, parafumier, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici.

Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. L'Esoussigné très-reconnaissant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec joie de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIERES, richement reliés et faits dans les meilleurs goûts de France.

- Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat Spirituel, Imitation de Jésus-Christ, Vie de la Ste. Vierge, Vie dévote, Livre de Vie, Heures choisies, A Marie gloire et pour Ste. Communion, etc.

Une très-grande collection d'IMAGES, au dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition de des acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

LE MANUEL

DE LA VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal

AUGMENTÉ

DU

MANDEMENT

DE MGR. L'EVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA

Visite Générale des Communautés

Prix: 2/9 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.

AVIS AUX ABONNES

DE

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE

LA MINERVE.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroît de travail et de dépense. Les abonnés de l'Album cependant ne perdront rien pour attendre, et aussi prochainement que possible ils recevront les numéros de Janvier et Février qui seront suivis régulièrement et mensuellement des autres livraisons.

Montréal, 25 Février 1851.

HOLET RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Priole, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, et trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des ledébâcherdes chemins de fer Prix égard à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

L'Esoussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche,

- Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Chemin de la Croix, Visites au St. Sacrement, Miroir des Ames, Mois de St. Joseph, Ange Conducteur, Journée du Chrétien, Pensez-y-bien, Paroissien des Demoiselles, Imitation de la Ste. Vierge, Mois de Marie, Images grandes et petites.

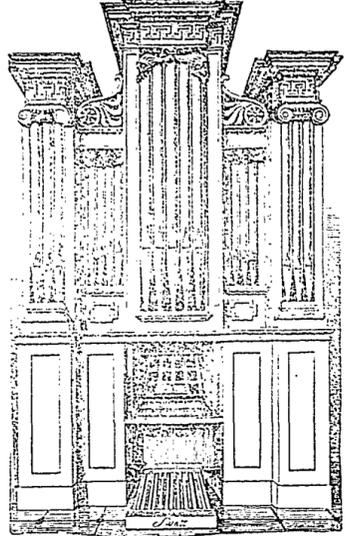
Montréal, 27 décembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE.

M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "Arthur" un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

Montréal, 3 Décembre, 1850.



Au Clergé.

L'Esoussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TIGEAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clés, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, les douzième et quinzième positions du Sesquialtra et de la Cornette. Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et flûte. Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs juxta-posés.

Montréal, 20 Mai, 1851.

LE MANUEL

DE LA VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal

AUGMENTÉ

DU

MANDEMENT

DE MGR. L'EVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA

Visite Générale des Communautés

Prix: 2/9 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.

AVIS AUX ABONNES

DE

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE

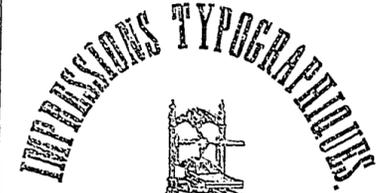
LA MINERVE.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroît de travail et de dépense. Les abonnés de l'Album cependant ne perdront rien pour attendre, et aussi prochainement que possible ils recevront les numéros de Janvier et Février qui seront suivis régulièrement et mensuellement des autres livraisons.

Montréal, 25 Février 1851.

HOLET RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Priole, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, et trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des ledébâcherdes chemins de fer Prix égard à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.



ON imprime à cet établissement :

- LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPECE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.

Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Melanges Religieux, Montréal, le 25 février 1851.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

- HUGH C. BAKER, PRESIDENT. JOHN YOUNG, ECR. VICE-PRESIDENT. THOMAS M. SIMONS, ECR. Secrétaire. L'HON. JOSEPH BOURRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, ECR. Vice-Président. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

- Sorel.—R. Harrower, ECR. Melborne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Fa- St. Hyacinthe.—Bouché de la Rivière, ECR. St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So- Havelburg.—Georges Hamiltonville, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 65.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

Table with columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerve.

Montréal, 8 novembre 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention :

Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0.

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLE.

M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

ETUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposés ainsi qu'il suit :

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenne des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligea les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano. £3 0 0 Les autres instruments £1 0 0

Dessin. £10 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, Ptre. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

CONDITIONS :

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'un convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire, Trois-Rivières, Val. Guillet, écr. N. P. Québec, . . . L. Gill, Ptre., V. Ste. Anne, . . . M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup, M. L. Baribeau. St. Athanasie, M. J. Dacier.

Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

IMPRIMEUR JOSEPH RIVET Coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRÊTRE, Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal.)